Budget général 2011: toutes sections, deuxième version

2010/2290(BUD) - 15/12/2010 - Acte final

OBJECTIF : adoption définitive du budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2011.

ACTE LÉGISLATIF : 2011/125/UE, Euratom.

CONTENU : le 15 décembre 2010, le Parlement européen a voté l'adoption du budget 2011 de l'UE, le premier budget adopté depuis l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne.

Éléments de procédure et application des nouvelles règles issues du Traité de Lisbonne : le budget tel qu'adopté en Plénière par le Parlement européen correspond à l'accord auquel la présidence belge et le Parlement européen sont parvenus lors du trilogue interinstitutionnel du 6 décembre 2010. Les négociations relatives à un premier projet de budget pour 2011, présenté par la Commission au printemps, avaient en effet échoué au sein du comité de conciliation le 15 novembre 2011. En conséquence, et en application de l'article 314, paragraphe 8, du TFUE, la Commission a présenté, le 26 novembre 2010, un nouveau projet de budget pour le même exercice, lequel a constitué la base de l'accord budgétaire finalement obtenu entre le Parlement européen et le Conseil.

Le budget 2011, en quelques chiffres : le budget 2011, se présente globalement comme suit :

- montant total des crédits de paiement **:126,527 milliards EUR** (+2,9% par rapport au budget 2010), ce qui correspond à 1,01% du revenu national brut (RNB) de l'UE ;
- montant total des crédits d'engagement : **141,909 milliards EUR** (+0,3%), ce qui laisse une marge de 1,891 milliard EUR au titre de l'enveloppe globale du cadre financier.

Le budget prévoit **une augmentation de 14,5% en crédits de paiement** pour les mesures visant à stimuler la **croissance économique** (41,7 milliards EUR, rubrique 1b - Cohésion pour la croissance et l'emploi), ainsi qu'une augmentation de 10,1% dans le domaine de la Liberté, Sécurité et Justice (813 millions EUR, rubrique 3a). L'augmentation des crédits de paiement pour la Cohésion est due principalement au fait que beaucoup de projets en Europe ont atteint leur régime de croisière et que la Commission devra exécuter plus de paiements, puisqu'elle cofinance ces programmes.

Un certain nombre d'autres rubriques budgétaires ont cependant été **réduites** par rapport à 2010 :

i) l'agriculture et l'environnement (56,4 milliards EUR, rubrique 2 – Préservation et gestion des ressources naturelles) réduites de 3% ;

ii) citoyenneté (646 millions EUR, rubrique 3b) diminuée de 3,9% ;

iii) « L'UE en tant que partenaire mondial » (politique extérieure de l'UE) (7,2 milliards EUR, rubrique 4) réduite de 7,1% ;

iv) le budget administratif qui se maintient à moins de 6% du budget total.

Principales priorités budgétaires : les dossiers tels l'énergie, l'environnement, le climat, le commerce, la croissance et la stabilité financière figurent parmi les principales priorités du budget 2011. Ils permettront de continuer à investir dans l'avenir de l'Europe via des mesures encourageant **la croissance et l'emploi**.

On relèvera également une autre grande priorité budgétaire demandée par le Parlement européen : la **Jeunesse**. Ainsi, de multiples initiatives concrètes seront mises sur pied dans cet objectif, en particulier via :

- le programme pour l'éducation et la formation tout au long de la vie qui disposera de 1,2 milliard EUR pour financer plus de 290.000 bourses individuelles permettant de travailler et de suivre des formations à l'étranger ;
- le programme «Jeunesse en action» qui bénéficiera de quelque 130 millions EUR et permettra à plus de 120.000 jeunes de participer notamment dans le cadre de projets d'échanges de jeunes et de démocratie interculturelle, ainsi qu'à plus de 5.300 participants dans le cadre du Service volontaire européen ;
- Erasmus pour jeunes entrepreneurs qui mettra 2 millions EUR à la disposition de plus de 1.200 partenariats entre des jeunes professionnels et des entreprises établies.

Le budget 2011 – Montants rubrique par rubrique :

- **Rubrique 1 : CROISSANCE DURABLE** : cette rubrique est affectée d'un montant record de **64,5 milliards EUR** en engagements et de quelque 53,3 milliards EUR en crédits pour paiement pour stimuler l'économie européenne. Elle inclut 2 sous-rubriques spécifiques et couvre 45,5% du budget :
 - **1a - Compétitivité pour la croissance et l'emploi** : cette sous-rubrique concentre les principales actions du Plan de relance et comporte des engagements de l'ordre de 13,5 milliards EUR (en perte de 9% par rapport à 2010 en engagements mais en croissance de 2,5% en paiements avec 11,6 milliards EUR). Á titre indicatif, cette rubrique inclut le 7ème programme-cadre de recherche (7e PC) avec 8,6 milliards EUR lequel finance des équipes paneuropéennes de chercheurs et d'entreprises qui s'efforcent de relever d'importants défis sociétaux, tels que le changement climatique et le vieillissement de la population. Les réseaux transeuropéens de transport et d'énergie bénéficieront de 1,5 milliard EUR pour optimiser la sécurité et l'efficacité du transport des personnes, des marchandises, des services et de l' énergie et le rendre moins polluant. Le programme-cadre pour la compétitivité et l'innovation (PCI) consacrera plus de 500 millions EUR au renforcement de la capacité d'innovation des PME, notamment dans le domaine des services basés sur les technologies de l'information et de la communication et des solutions écologiques.
 - **1b - Cohésion pour la croissance et l'emploi** : avec 51 milliards EUR en engagements et quelque 41,7 milliards EUR en paiements cette sous-rubrique concentre les actions structurelles de l'Union et la politique environnementale et d'aménagement du territoire. Par rapport à 2010, les crédits de paiements augmentent de 14,5%. Dans le cadre de cette sous-rubrique, 31,4 milliards EUR seront affectés aux investissements destinés à moderniser et à diversifier les structures économiques des régions et territoires d'Europe les moins développés (développement des transports ferroviaires, notamment). L'aide permettra en outre à près d'un million de personnes de bénéficier du traitement des eaux et améliorera les infrastructures dans le domaine de l'information et des communications. Afin d'adapter la main-d'œuvre européenne à un environnement économique en mutation, des programmes de formation à de nouvelles compétences et d'informations sur les possibilités d'emploi seront financés par le Fonds social européen à hauteur de 10,9 milliards EUR.

- **Rubrique 2 – CONSERVATION ET GESTION DES RESSOURCES NATURELLES** : les dépenses agricoles accusent une légère perte par rapport à 2010, avec une enveloppe de près de 42,9 milliards EUR en engagements pour les dépenses relatives au marché et les paiements directs. Au total, cette rubrique se caractérise par les montants suivants : 58,7 milliards EUR en engagements et 56,4 milliards EUR en crédits de paiements. L'ensemble de la rubrique « Ressources naturelles » ne couvre plus que 41,3% du budget dont à peine plus de 30% pour les dépenses de marché et 11% pour le développement rural, l'environnement et la pêche. Á titre indicatif, cette rubrique permettra

de stabiliser la situation financière de 7 millions d'agriculteurs, qui respectent de strictes normes environnementales tout en contribuant à la préservation du sol, de l'eau et de l'air en Europe. En outre, 14,4 milliards EUR seront investis dans la diversification économique des zones rurales, qui regroupent 50% de la population de l'UE. Le Fonds européen de la pêche disposera de 658 millions EUR pour garantir la compétitivité et la durabilité du secteur européen de la pêche tout en maintenant des prix raisonnables pour les consommateurs. Enfin, quelque 333 millions EUR serviront à financer des projets, dans le cadre du programme LIFE+, relatifs à la gestion des déchets, à la pollution atmosphérique et à la perte de biodiversité.

- **Rubrique 3 : CITOYENNETÉ, LIBERTÉ, SÉCURITÉ ET JUSTICE** : cette rubrique atteint désormais 1,3% du budget de l'Union avec **1,8 milliards EUR** en engagements -en progrès de 8% par rapport à 2010- et 1,5 milliard en paiements. Cette rubrique comporte les deux sous-rubriques suivantes (à l'exclusion du Fonds de solidarité de l'Union) :
 - **Rubrique 3a - Liberté, sécurité et justice** : 1,1 milliard EUR en engagements. Cette sous-rubrique couvre notamment la gestion des flux migratoires qui mobilisera au niveau de l'UE quelque 612 millions EUR (mis à la disposition des États membres pour les aider à renforcer les mesures de lutte contre l'immigration clandestine et à concevoir des programmes d' intégration des migrants qualifiés). Pour renforcer la sécurité et le bien-être des citoyens européens, le programme «Sécurité et protection des libertés» consacrera 134 millions EUR à la lutte contre la criminalité et le terrorisme, à la conception de systèmes efficaces de gestion des crises, à l'échange d'informations et à l'amélioration de la coopération entre les services répressifs ;
 - **Rubrique 3b – Citoyenneté** (incluant l'aide à la jeunesse et à la culture) avec 700 millions EUR en engagements. Pour faire de l'Europe un espace dynamique sur le plan culturel, les programmes MEDIA et Culture alloueront conjointement quelque 168 millions EUR au soutien de l'industrie cinématographique européenne, à la coopération transfrontalière entre artistes et à la promotion des capitales européennes de la culture.

- **Rubrique 4 - L'UE-PARTENAIRE MONDIAL** : cette rubrique atteint en 2011, 8,8 milliards EUR en engagements (et 7,2 milliards EUR en paiements). Elle atteint désormais 6,2% du budget de l'Union. Cette rubrique inclut des instruments tels que l'instrument de coopération au développement (ICD) qui disposera de 2,6 milliards EUR pour répondre aux besoins fondamentaux des populations de 47 pays en développement en Amérique latine, en Asie et Asie centrale et dans la région du Golfe ainsi qu'en Afrique du Sud. En outre, en cas de crise humanitaire, 825 millions EUR alloués au titre de l'aide humanitaire permettront de venir en aide à des millions de personnes touchées par des crises d'origine humaine ou des catastrophes naturelles. Les pays d'Europe de l' Est, du sud du Caucase et du sud de la Méditerranée qui bordent l'Union bénéficieront d'un financement de 1,8 milliard EUR via l'instrument européen de voisinage et de partenariat (IEVP), qui promeut la bonne gouvernance et le développement économique et social équitable. L' instrument d'aide de préadhésion (IAP) bénéficiera de 1,6 milliard EUR pour soutenir les pays candidats à l'UE (Croatie, Turquie et ancienne République yougoslave de Macédoine) et les pays candidats potentiels dans les efforts qu'ils accomplissent pour se rapprocher des normes et politiques européennes. Á noter en outre, qu'avec le traité de Lisbonne, un nouveau service est mis en place. Il s'agit du nouveau **Service européen pour l'action extérieure** (SEAE). Constitué de membres du personnel de la Commission, du Conseil et des États membres, le SEAE assistera la haute représentante/vice-présidente Catherine Ashton dans la coordination et l'harmonisation des actions extérieures de l'Union européenne.
- **Rubrique 5 – ADMINISTRATION** : enfin, la rubrique représente 5,7% du budget total de l'UE et concentre pratiquement **8,2 milliards EUR** (en engagements et en paiements) pour couvrir l' ensemble des dépenses de toutes les institutions européennes.